

Programme BP JEPS Activités Physiques pour Tous RNCP 37191

1/ Rôle, métier et compétences des APT

Leur rôle de futur professionnel étant celui décrit dans l'annexe 1 de l'arrêté de création du BP JEPS Activités Physiques pour Tous du 13 mars 2003.

Le BP APT présente trois appellations courantes

- animateur d'activités physiques ou sportives ;
- animateur ou éducateur sportif plurivalent ;
- animateur ou moniteur sportif...

L'animateur exerce ses fonctions au sein :

- des collectivités locales, les animateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques pour tous ;
- d'associations, notamment sportives ;
- d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque
- d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centre de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique. En outre, des éducateurs sportifs titulaires d'un brevet d'Etat d'éducateur sportif monovalent ou de diplômes fédéraux sont parallèlement titulaires du BEESAPT. Les chiffres avancés sont d'environ 12 000 emplois recensés au sein de la filière territoriale pour des personnes titulaires du BEESAPT.

Il apparaît clairement que ce besoin de compétences multi-activités est facteur d'employabilité.

De plus, le titulaire du BP APT intervient auprès de tous les publics, de tout âge, de la petite enfance aux seniors, et notamment le public d'âge scolaire ; au sein d'une (ou de plusieurs) structure(s) et dans le cadre de son projet global d'animation, le titulaire du brevet professionnel, spécialité "activités physiques pour tous" réalise des prestations visant une double finalité :

- de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien être,
- de découverte, de sensibilisation et d'initiation en toute sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics.

Les interventions du titulaire de la spécialité « activités physiques pour tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition ou une spécialisation dans une activité. L'animateur possède les compétences pour initier à la pratique d'une activité physique ou sportive pendant un cycle d'approche de l'activité. L'initiation à une activité s'entend comme une action d'animation collective qui permet

au public, à travers la démonstration et la réalisation d'exercices simples, effectués en toute sécurité, de découvrir individuellement ou collectivement :

- les gestes élémentaires d'une activité physique ou sportive ;
- les règles la concernant ;
- ses possibilités, ses limites et ses manques personnels dans l'activité concernée.

Cet animateur peut être amené à intervenir dans différents milieux, aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Le titulaire du brevet professionnel "activités physiques pour tous" garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité et de maîtrise de l'environnement, tout en assurant la qualité pédagogique des prestations. L'animateur possède les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques diversifiées dans trois domaines :

A- Les activités physiques d'entretien corporel.

Ces activités s'adressent à des publics variés et leur finalité peut varier en fonction de l'âge de ces derniers. L'animateur centre son action sur le maintien et le développement des capacités physiques individuelles grâce, notamment à l'utilisation de techniques douces en rythme et en musique et au recours à des activités visant le renforcement de la souplesse articulaire et musculaire.

B - Les activités physiques à caractère ludique.

L'animateur connaît la logique interne de plusieurs activités physiques (à caractère ludique) ou sportives (non codifiées) dans les trois domaines suivants :

- les jeux collectifs,
- les jeux d'opposition,
- les jeux d'adresse.

L'animateur assure une initiation à ces activités en bonne sécurité dans un objectif de socialisation, de développement et de maîtrise des habiletés motrices.

C - Les activités physiques en espace naturel

L'animateur favorise le développement des capacités physiques par la pratique d'activités de pleine nature (ex : la marche, la course, le vélo, les parcours santé aménagés...).

Ces activités sont pratiquées à la journée sur des itinéraires ne comportant pas de difficultés, la plupart du temps balisés ou aménagés.

Activités nécessitant une qualification particulière :

Lorsque l'animateur titulaire de la spécialité « activités physiques pour tous » est amené à intervenir de façon régulière :

- au sein d'une structure mono ou pluridisciplinaire dans l'un ou l'autre des domaines précités, dans une logique d'apprentissage qui prolonge l'initiation réalisée pendant un cycle de découverte de l'activité, il est alors titulaire d'un diplôme ou d'une qualification spécifique (unité capitalisable complémentaire ou certificat de spécialisation),
- en direction de publics spécifiques, notamment les personnes handicapées, alors, il doit être titulaire d'un diplôme ou d'une qualification spécifique (unité complémentaire ou certificat de spécialisation).

Par ailleurs, la découverte et l'initiation de certaines activités nécessitent un diplôme spécifique ou une qualification particulière.

Il s'agit notamment :

- des activités reconnues comme s'exerçant en environnement spécifique dans le décret d'application de l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée ;
- des activités comportant une réglementation particulière, notamment les activités de la natation, les sports aériens ou le tir avec armes à feu ;
- de certaines activités dont les conditions de pratiques supposent une qualification ad - hoc comme l'escalade, les activités de combat avec coups portés, les sports mécaniques, les activités du cyclisme sur terrain accidenté, les activités utilisant des animaux, les activités nécessitant l'emploi de charges, les activités sur des parcours acrobatiques en hauteur, les activités nautiques.

Le titulaire du Brevet Professionnel "activités physiques pour tous" :

- intervient seul ou en équipe,
- est amené à accueillir le public,
- est amené à informer le public.

Le métier est caractérisé par la diversité des publics et l'utilisation de multiples activités physiques et sportives. L'animateur peut être amené à :

- intervenir dans le cadre scolaire,
- intervenir dans le cadre périscolaire (pour apporter de nouvelles compétences à l'équipe pédagogique),
- conduire des groupes pour des animations d'activités physiques et sportives diversifiées dont il s'est approprié la logique,
- participer à la mise en place de l'offre d'animation dans le cadre de la structure qui l'emploie,
- préparer, sous la responsabilité de sa hiérarchie, la programmation des activités visant la découverte, la sensibilisation, l'initiation à un cycle d'approche de pratiques physiques diversifiées, et au maintien ou au développement ou à l'amélioration des capacités physiques générales,
- conduire ces activités dans le respect des conditions de sécurité, en prenant en compte les attentes et capacités du public, tout en respectant la logique des différentes pratiques physiques ainsi que les caractéristiques des différents milieux de pratique.

Le titulaire de la spécialité "Activités Physiques pour Tous" du Brevet Professionnel exerce son activité :

- de manière autonome quant à sa pratique d'animation au sein de la structure,
- en cohérence avec le projet de sa structure, dont il peut construire son projet pédagogique dans lequel il prépare, organise, réalise et rend compte de son action d'animation.

Sa responsabilité s'exerce :

- auprès des pratiquants qu'il encadre (sécurisation, qualité des relations qu'il développe, organisation, orientation et conseil...),
- auprès des autres acteurs qui participent à son action,
- sur l'utilisation du matériel qui lui est confié (conformité à la réglementation et adaptation à la situation, hygiène et sécurité),

- dans les locaux et les sites de pratiques qu'il utilise pour la conduite des activités (choix et adaptation).

L'animateur organise ses activités dans le cadre du projet global de la structure qui l'emploie et des attentes de son public, depuis la programmation des activités jusqu'à l'évaluation finale de son action.

Il est capable de décider de l'adaptation ou de l'annulation de toute activité s'il s'avère que les conditions d'exécution ne permettent pas aux activités de se dérouler sans danger.

- Il travaille dans une structure sous la responsabilité des dirigeants ou du directeur de la structure, seul permanent ou intégré à une ou plusieurs équipes,
- Il peut être amené, selon les conditions d'exercice de son activité, à relever du statut de travailleur indépendant.

Il met en œuvre un projet d'animation lié :

- aux besoins de publics diversifiés (loisir, prévention, santé...),
- à une ou plusieurs activités physiques et sportives.

2/ Les prérequis

>> Passage de Tests Exigences Préalables (T.E.P), tests physiques obligatoires avant l'intégration d'une formation BP, pour l'APT

- LUC LEGER NAVETTE
- PARCOURS D'HABILITÉ MOTRICE

Obligation de passage avant le 31 décembre de chaque année afin d'intégrer les formations dès début janvier.

Et pour finir, le candidat doit être titulaires d'une attestation de 1^{er} secours et d'avoir un certificat médical attestant la capacité d'encadrer du sport et de pratiquer du sport dans les champs des APT.

>> Passage de tests de sélection Oral et Écrit

Deux épreuves consécutives permettant la sélection des candidats sur la session de formation (20 places disponibles en parcours complet)

Écrit Coeff 1 : Sujet évalué sur la force de proposition et la capacité rédactionnelle (45')

Oral Coeff 2 : Échange sur le projet professionnel, sur le parcours sportif et professionnel et sur la formation (15')

*Objectif : Permettre une sélection pertinente à l'entrée en formation avec des futurs stagiaires ayant une motivation certaine qui empêche tout abandon en cours de formation.
Ce test sert à évaluer la cohérence entre la formation et le projet professionnel.*

>> **Positionnement**

Document officiel permettant la relation des compétences, le savoir-faire, et le savoir-être du candidat en tenant compte d'éventuels allègements ou aménagement de formation.

Le positionnement est établi lorsque le stagiaire à valider les T.E.P et les tests de sélection. Il se réalise en deux étapes.

Étape 1 :

- ⇒ Le candidat remplit un document sur les compétences spécifiques en relation avec le diplôme.

Étape 2 :

- ⇒ Un entretien de 20 à 30 minutes est réalisé à l'aide d'un document pour établir le parcours individuel de formation. Il permet à un candidat de bénéficier, par décision de l'état en fonction de ses diplômes, de ses études ou de son expérience professionnelle, d'un allongement ou d'une réduction de la durée de sa formation. Il permet de faire le parcours individuel de formation et repérer les points fort ou points faibles de chacun. C'est un temps qui permet de gérer l'administratif et d'expliquer le déroulé de formation (heure de stage...).

Objectif : Le but est de réaliser le parcours individuel de formation.

A l'issue de l'entretien il est déterminé avec le stagiaire ces droits en équivalence, ses possibilités d'aménagements et ses mises en garde sur les difficultés qui pourraient rencontrés en formation. Il est établi également un prévisionnel sur ses heures en structure de stage.

3/ Contenu de la formation

Évaluation du stagiaire sur 4 Unités Capitalisables (cf référentiel dernières pages)

UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnement démarche d'éducation à la citoyenneté

Contribuer au fonctionnement de la structure

50 heures d'apports théoriques

>>> Oral de 20' et 20' des questions avec les évaluateurs

UC2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Concevoir un projet d'animation
Conduire un projet d'animation
Évaluer un projet d'animation

50 heures d'apports théoriques

>> Oral de 20' et 20' de questions avec les évaluateurs

UC3 Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous

Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
Évaluer une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

338 heures d'apports théoriques et pratiques

>> Deux dossiers sur deux cycles de 6 séances sur les APCL et APEC. Évaluation sur la dernière ou avant dernière séance de 45' à 1h30 puis 30' de questions avec les évaluateurs

UC4 Démonstration technique et conduite de séance au sein de l'Organisme de formation

Démonstration technique des APN
Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
Garantir les conditions de pratique en sécurité

250 heures d'apports théoriques et pratiques

>> Séance sèche de 45' à 1h00 puis 30' de questions avec les évaluateurs

4/ Durée de la formation et modalités d'organisation

La formation est organisée sur onze mois, du 20/01/2025 au 05/12/2025

Le stagiaire devra valider au minimum 688 heures de formation et 616 heures en structure maximum de stage avec un effectif minimum de 8 stagiaires et 20 stagiaires maximum.

Les apports théoriques et pratiques seront apportés du lundi au vendredi par les formateurs. Le stagiaire aura le choix de suivre les cours et de pratiquer le sport du lundi au samedi.

Les apports théoriques et pratiques seront menés par cours en présentiel au centre de formation de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Lundi et mardi : UC3 et UC4 avec les apports pratiques et théoriques des Activités Physiques à Caractères Ludiques, Activités Physiques d'Entretien Corporel et Activités Physiques de Pleine nature.

Jeudi : UC1, UC2, UC3 et UC4 avec les apports théoriques sur le projet, les caractéristiques des publics, le budget et les apports sur l'anatomie, la physiologie et la biomécanique.

Épreuve initiale : Les épreuves de certifications finales sont à réaliser au sein de l'organisme de formation en fonction des avancés des dossiers de chaque stagiaire.

Epreuve de rattrapage : Si le candidat échoue aux épreuves initiales, il aura la possibilité de se présenter sur un deuxième temps d'évaluation.

5/ Qualité de l'encadrement pédagogique (formateurs, méthodes pédagogiques) et technique (tuteurs, personnels chargés de l'assistante technique...)

a) La Direction

DAMIEN Christophe, Directeur/Président de ProSportConcept

DA SILVA Leslie, Assistante de direction, secrétariat et comptabilité

b) Les Formateurs

DAMIEN Christophe, formateur en anatomie, physiologie et préparation physique (BEES Athlétisme, Maîtrise STAPS, DU Préparation Physique et Évaluation des Performances, Certificat de la Préparation Physique des Sports de Haut Niveau, Préparateur Physiques Rugby à Marcousis)

DA SILVA Floriane, coordinatrice de formation et formatrice des UC techniques du diplôme (BP JEPS Activités Physiques pour Tous)

PITHILOUD Loïc, formateur en publics et projet (DEUG STAPS)

MAIORANA Matteo, formateur UC technique du diplôme (BP JEPS APT, BP JEPS AF B et DE HMFA)

6/ Moyens et modalités techniques et de suivi

a) La plateforme

La plateforme est un support du stagiaire en formation. Par un accès collectif par classe via un mot de passe donné en début de formation. Tous les cours proposés en présentiel sont également visible depuis cet espace dédié.

L'échange de dossier de formation, de devoir etc, se fait également depuis cette plateforme afin de déservir les documents aux bons formateurs et ainsi garder une traçabilité des échanges pédagogiques.

b) L'application WhatsApp :

Application obligatoire pour tous les stagiaires en formation. Permet de créer une zone d'échange or cadre de formation et créer un lien entre les stagiaires.

c) Méthode de communication formateur/stagiaire :

Chaque formateur à un accès direct aux différentes méthodes de communication avec les stagiaires :

- La plateforme pour proposer les cours
- L'échange via le groupe WhatsApp
- L'échange en direct pendant les cours
- Et le numéro de téléphone, mail en cas d'échange spécifique et particulier

d) Le LIVRET D'ACCUEIL nominatif

Le livret d'accueil est un élément important dans le cadre de la formation, il permet aussi d'informer le stagiaire, que la structure d'accueil, c'est un document de liaison et d'apprentissage pour le stagiaire.

Le livret reprend l'intégralité des informations de la formation :

- Règlement intérieur
- Organigramme
- Ruban pédagogique
- Modalités de certification et les dates
- Fiches de suivi stage, animation
- Fiche de séances
- Période de certification
- Modalité de suivi en cours de formation et données obligatoires
- Retour de séance par les formateurs et tuteur

7/ Visite de stage

La coordinatrice, DA SILVA Floriane, réalise 2 visites de stage par an au minimum (et jusqu'à trois) sur le lieu de stage du stagiaire avec un protocole stricte et un compte rendu à faire visible par le stagiaire lui-même, le tuteur et l'équipe pédagogique.

Cette visite a pour objectif de faire évoluer le stagiaire en formation en identifiant les points suivants :

- Identifier le rôle et les missions du stagiaire
- Identifier le rôle et les missions du tuteur
- Identifier le comportement du stagiaire en entreprise (Autonomie, ponctualité, professionnalisme...)
- Identifier les « savoir-faire » du stagiaire en entreprise

Un bilan est ensuite réalisé avec le stagiaire pour identifier les apprentissages et des perspectives à venir

8/ Évaluation de la formation / suivi de formation

L'évaluation du stagiaire se fait tout au long de l'année afin de lui garantir une réussite aux épreuves finales.

Les moyens mis en place sont identiques à ceux proposer pour l'organisation et le suivi de cours.

Valider les épreuves finales, ne garantit pas la validation du diplôme du stagiaire.

En effet, les fiches de certifications des épreuves finales sont envoyées à un jury plénier de la DRAJES en fin de formation, qui évalue la pertinence du commentaire et l'avis des jurys présents sur la certification.

Une fois l'accord définitif donné, un procès-verbal justifie l'obtention du diplôme du stagiaire, sa sortie peut se faire jusqu'à 2 mois après la fin de formation.

En l'attente de la sortie du procès-verbal, l'organisme de formation établie une attestation de fin de formation en y précisant l'assiduité du stagiaire et la validation ou non de ses épreuves. Les dates de formation et le nombre d'heure de cours et de stage effectué sont également indiqués.

9/ Tarif de formation

La formation est fixée à 5 600,00 € en parcours complet en 2024-2025

10/ Accessibilité et normes handicap

Établissement aux normes PMR, référent handicap M. DAMIEN Christophe.

Pour chaque personne en situation de handicap, un livret d'accueil spécifique est remis au stagiaire. S'agissant d'un parcours en formation professionnelle dans le sport, chaque situation de handicap doit être contrôlé et vérifié par la médecine du sport du CHU de Bordeaux rattachée à la DRAJES Nouvelle-Aquitaine.

Le médecin du sport avise et écrits les aménagements possibles sur la formation qui doit ensuite être validé par la DRAJES N-A et appliqué par le centre de formation accueillant le stagiaire.

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

ProSportConcept

9, avenue de Terreblanque
40230 Saint Vincent de Tyrosse
N° SIRET : 819 760 117 00013
N° OF : 75 40 01224 40

Contact

Christophe DAMIEN
Téléphone : 06 73 49 66 90
Email : info@prosportconcept.fr
www.prosportconcept.fr

Coordonnées bancaires

Banque : Caisse d'épargne
Code banque : 13335 Code Guichet : 00040
N° de compte : 0 800 128 16 38 88
IBAN : FR761333500040080012816388

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITÉ « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »**

ANNEXE II

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UNITE CAPITALISABLE 1	
UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	
OI 1-1 1-1-1 1-1-2 1-1-3	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Adapter sa communication aux différents publics Produire des écrits professionnels Promouvoir les projets et actions de la structure
OI 1-2 1-2-1 1-2-2 1-2-3	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Repérer les attentes et les besoins des différents publics Choisir les démarches adaptées en fonction des publics Garantir l'intégrité physique et morale des publics
OI 1-3 1-3-1 1-3-2 1-3-3	Contribuer au fonctionnement d'une structure Se situer dans la structure Situer la structure dans les différents types d'environnement Participer à la vie de la structure
UNITE CAPITALISABLE 2	
UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	
OI 2-1 2-1-1 2-1-2 2-1-3	Concevoir un projet d'animation Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli Définir les objectifs et les modalités d'évaluation Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
OI 2-2 2-2-1 2-2-2 2-2-3	Conduire un projet d'animation Planifier les étapes de réalisation Animer une équipe dans le cadre du projet Procéder aux régulations nécessaires
OI 2-3 2-3-1 2-3-2 2-3-3	Evaluer un projet d'animation Utiliser les outils d'évaluation adaptés Produire un bilan Identifier des perspectives d'évolution

UNITE CAPITALISABLE 3	
UC3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »	
OI 3-1	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3-1-1	Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
3-1-2	Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle
3-1-3	Organiser la séance ou le cycle
OI 3-2	Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3-2-1	Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
3-2-2	Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités
3-2-3	Adapter son action pédagogique
OI 3-3	Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3-3-1	Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
3-3-2	Évaluer son action
3-3-3	Évaluer la progression des pratiquants
UNITE CAPITALISABLE 4	
UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE.	
OI 4-1	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
4-1-1	Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles
4-1-2	Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités
4-1-3	Adapter les techniques en fonction des publics
OI 4-2	Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
4-2-1	Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline
4-2-2	Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique
4-2-3	Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
OI 4-3	Garantir des conditions de pratique en sécurité
4-3-1	Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
4-3-2	Aménager la zone de pratique ou d'évolution
4-3-3	Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution